

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 19 juin 2003.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2003-44

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour sans le point 5.4 portant sur un tarif métropolitain de transport en commun qui est reporté à la prochaine séance du Conseil, le 28 août 2003.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 22 mai 2003

Résolution n° C-2003-45

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 22 mai 2003.

Adoptée

Recommandation des commissions concernant le moratoire sur les grandes surfaces

Résolution n° C-2003-46

Sur proposition de M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport des commissions Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine ainsi que Développement économique et tourisme concernant l'implantation de certaines de grandes surfaces à caractère commerciale sur le territoire de la CMQ.

D'accepter les recommandations des deux commissions reproduites ci-dessous :

Dans le cadre des travaux sur l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ en collaboration avec les villes de Lévis et Québec et avec les MRC du territoire :

- ✓ de dresser un portrait métropolitain de la situation actuelle des grandes surfaces sur le territoire métropolitain et diverses réglementations applicables;
- ✓ de réaliser une étude sur la structure commerciale sur le territoire métropolitain, incluant la question de l'implantation des grandes surfaces. Cette étude devrait notamment comprendre un portrait de la situation actuelle, les perspectives et les tendances, ainsi que l'impact des grandes surfaces sur la structure commerciale.

De compléter ce portrait et cette étude pour l'automne prochain.

De poursuivre les travaux des deux commissions une fois ce portrait et cette étude réalisée en vue de faire au Conseil les recommandations que celui-ci devrait éventuellement adopter en regard de cette question.

Référence: Rapport des commissions du 5 juin 2003
Responsables: Aménagement du territoire et Développement économique

Adoptée

Virement de crédits / Mise en œuvre du plan de communication de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2003-47

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'effectuer les virements de crédits suivants au budget 2003 de la CMQ pour la mise en œuvre d'activités de base en communication :

- 50 000 \$ des surplus non affectés en 2002 à *Direction générale (communication)*
- 20 000 \$ pour des outils de communication au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2003 à *Direction générale (communication)*

Un solde de 30 000 \$ au budget 2003 de la CMQ (*Direction générale*) est aussi affecté à la mise en œuvre d'activités de base en communication.

Référence : Mémoire du 2 juin 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Rapport du Comité consultatif agricole (CCA) et projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) applicable à la zone agricole permanente

Résolution n° C-2003-48

Sur proposition de M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Hamel, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du rapport du Comité consultatif agricole (CCA) de la Communauté métropolitaine de Québec relatif au projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) applicable à la zone agricole permanente.

De retirer du projet de règlement de contrôle intérimaire applicable à la zone agricole permanente, les sous-paragraphes K et L de l'article 2.27 portant sur les immeubles protégés en rapport avec les vignobles et établissements de dégustation de vin ou de cidre, de restauration ou de tables champêtres.

Référence : Mémoire du 12 juin 2003 et rapport du CCA du 19 juin 2003
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Adoption du règlement no 2003-10 concernant un règlement de contrôle intérimaire applicable à la zone agricole permanente

Résolution n° C-2003-49

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, appuyée par M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement de contrôle intérimaire no 2003-10 de la Communauté métropolitaine de Québec applicable à la zone agricole permanente.

De confier un mandat à Me Daniel Bouchard de l'étude légale LAVERY, de BILLY, de rencontrer les élus des villes de Québec et de Lévis afin de leur expliquer la teneur du règlement adopté.

Référence : Mémoire du 12 juin 2003 et rapport du CCA du 19 juin 2003
Certificat du Trésorier : CT-397
Responsables : Secrétaire-trésorier et Aménagement du territoire

Adoptée

Transport maritime

Résolution n° C-2003-50

Sur proposition de M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'état de la situation du transport maritime dans la région de Québec ainsi que du document sur les enjeux maritimes de la CMQ.

De mandater la Commission Développement économique et tourisme pour créer, de concert avec l'industrie maritime régionale, une table métropolitaine de concertation en transport maritime et faire part au Conseil, d'ici le 31 décembre, de propositions d'actions.

De mandater la Commission Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine pour examiner les problématiques liées à l'insertion des activités maritimes dans la CMQ, aux voies d'accès aux zones portuaires et toute autre question en rapport avec l'organisation du territoire, et examiner la possibilité d'une étude plus approfondie sur cette importante question.

Référence : Mémoire du 12 juin 2003
Responsable : Direction générale

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2003-51

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 03-06 en date du 19 juin 2003 contenant les points suivants :

1. Lettre datée du 3 juin 2003 du directeur des Politiques de l'UMQ accusant réception de la résolution C-2003-10 (Appui à la SODES) et informant que le sujet a été porté à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'Union du 28 mars dernier. La lettre est accompagnée de la résolution de l'UMQ A-2003-15 traitant du même sujet.
2. Liste du secrétaire-trésorier des contrats de plus de 25 000 \$ ainsi que d'une liste des contrats de plus de 2 000 \$ lorsque le total des contrats avec un même fournisseur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2003.
3. Lettre datée du 30 mai 2003 de la directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de la Jacques-Cartier accusant réception de la résolution C-2003-40 relative à la demande de prolonger le moratoire sur la production porcine.
4. Lettre datée du 5 juin 2003 de l'attaché politique du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir accusant réception de la résolution C-2003-40 relative à la demande de prolonger le moratoire sur la production porcine.
5. Procès-verbal approuvé du Comité exécutif du 17 avril 2003.
6. Procès-verbal approuvé du Comité exécutif du 15 mai 2003.
7. Procès-verbal approuvé du Comité exécutif du 22 mai 2003.
8. Liste du secrétaire-trésorier des contrats de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2003.
9. Lettre du président de la CMQ datée du 3 juin 2003 adressée au ministre du Développement économique régionale, monsieur Michel Audet, concernant le développement du Mont-Sainte-Anne et des régions du Québec.
10. Résolution de la MRC de la Côte-de-Beaupré portant le numéro 2003-06-108 relative à la position du gouvernement en regard du récréo-touristique.

Adoptée

Développement du Mont-Sainte-Anne et des régions du Québec

Résolution n° C-2003-52

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté une résolution (C-2003-42) demandant à son président d'obtenir des précisions auprès du Gouvernement du Québec quant à sa position à l'égard des projets à vocation touristique;

ATTENDU QUE le Mont-Sainte-Anne est l'un des pôles majeurs de l'industrie touristique du territoire de la CMQ;

ATTENDU QUE pour maintenir sa position concurrentielle à travers l'Amérique du Nord, le Mont-Sainte-Anne doit devenir un centre récréotouristique opérant sur quatre saisons;

ATTENDU QUE même à l'égard de sa vocation actuelle, le Mont-Sainte-Anne doit investir notamment dans ses capacités d'accueil s'il veut concurrencer les autres grands centres de ski de l'est de l'Amérique du Nord;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec questionne la rentabilité de ses investissements dans le secteur récréotouristique;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec remet en cause des investissements importants de la Société générale de financement (SGF) dans le développement du Mont-Sainte-Anne;

ATTENDU QUE les décisions gouvernementales risquent d'affecter l'industrie touristique qui est l'une des principales bases économiques du territoire de la CMQ;

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

D'appuyer les projets de développement du Mont-Sainte-Anne contribuant à en faire un centre récréotouristique d'envergure internationale opérant sur quatre saisons.

De demander une rencontre avec monsieur Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, afin de :

- ✓ lui faire part de la position de la CMQ à l'égard du développement du Mont-Sainte-Anne;
- ✓ mettre sur pied, à court terme, un comité de travail sur la mise en œuvre de projets viables pour le développement du Mont-Sainte-Anne.

De mandater la Direction générale de la CMQ à entreprendre les démarches utiles à la réalisation de la résolution.

Responsable : Direction générale

Adoptée

Projet de train rapide dans le corridor Québec / Windsor

Résolution n° C-2003-53

ATTENDU QUE le projet de train rapide dans le corridor Québec / Windsor a fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières années;

ATTENDU QUE ce projet promu par la Société Via Rail a reçu le feu vert d'un important comité ministériel du Gouvernement du Canada en mars dernier;

ATTENDU QUE ce train utiliserait la technologie Bombardier permettant de franchir le trajet Montréal – Toronto en 3 h 15 et celui de Montréal – Québec en 1 h 30, à une vitesse de pointe de 240 km/heure;

ATTENDU QUE les coûts totaux des travaux sont évalués à un peu plus de trois milliards de dollars répartis en trois phases de réalisation :

1. Montréal – Ottawa – Toronto
2. Montréal – Québec
3. Toronto – Windsor

ATTENDU QUE le tronçon Montréal – Québec est prévu seulement en deuxième phase et que dans un contexte où des choix budgétaires doivent être pris, cet échéancier augmente les risques de concentration des investissements dans le triangle Montréal – Ottawa – Toronto;

ATTENDU QUE l'agglomération urbaine de Québec a fortement besoin d'un train rapide entre son territoire et celui de Montréal afin de la relier aux autres capitales et métropoles;

ATTENDU QUE la compétitivité est désormais synonyme d'accessibilité rapide aux territoires et, en ce sens, le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec se doit d'être connecté au monde par des réseaux de transport fiables et performants;

ATTENDU QUE le train rapide ne peut que favoriser le développement économique puisqu'en facilitant l'accessibilité aux territoires, on augmente l'achalandage du tourisme et des gens d'affaires et donc l'entrée d'argent neuf;

ATTENDU QUE le projet d'implanter un train rapide pouvant relier Québec et Montréal en 1 h 30 marquerait un énorme pas en avant susceptible de modifier positivement et rapidement la demande de transport ferroviaire entre Québec et Montréal;

ATTENDU QUE la nouvelle liaison rapide entre Québec et Montréal permettrait d'intégrer Québec dans les circuits ferroviaires rapides constitués par les corridors Québec / Windsor et Montréal / Boston / New York favorisant ainsi une nouvelle dynamique économique et touristique;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du train rapide projetée par Via Rail constitue un enjeu stratégique sans écarter qu'à plus long terme, un éventuel projet de TGV puisse voir le jour si les conditions du marché et la capacité de financement devaient le permettre;

ATTENDU QUE le projet constitue un enjeu stratégique de première importance ainsi qu'un pas dans la bonne direction pour atteindre les objectifs de développement durable;

ATTENDU QU'une liaison ferroviaire plus rapide que l'automobile entre Québec et Montréal engendrerait une baisse du flot automobile ce qui se situerait dans les objectifs du protocole Kyoto en raison des gains environnementaux que représenterait cette liaison;

ATTENDU QUE le projet de train rapide a reçu l'assentiment de plusieurs intervenants de la région dont le Comité Québec – Capitale, la Ville de Lévis, la Ville de Québec, l'Aéroport de Québec, la Chambre de commerce de Lévis, la Chambre de commerce de Québec, la Chambre de commerce régional des entrepreneurs de Québec, Pôle Québec-Chaudière-Appalaches, le CRCDQ, le CRCD Chaudière-Appalaches, l'Université Laval, l'Université du Québec, l'École nationale d'administration publique, l'Office du Tourisme et des Congrès de Québec, l'Association touristique Chaudière-Appalaches et le Conseil de la culture de la région de Québec;

ATTENDU QUE depuis que les médias ont fait état du projet et que celui-ci a reçu un appui du comité ministériel du Gouvernement du Canada, il en est peu parlé, ce qui préoccupe grandement la Communauté métropolitaine de Québec ainsi que les leaders de la capitale soucieux du progrès de la région et du développement à Québec des atouts à son développement;

Sur proposition de M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

D'exprimer au ministre des Transports du Canada, monsieur David Collenette, l'appui ferme de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au projet de Via Rail de train rapide Québec / Windsor incluant le tronçon Québec – Montréal dans les premières phases de réalisation du projet.

De transmettre copie de la résolution au premier ministre du Canada ainsi qu'au ministre des Transport du Canada de même qu'aux différents intervenants appuyant le projet et mentionnés plus haut à la résolution.

De faire un suivi de ce dossier et de demander à la Direction générale à la CMQ de faire rapport régulièrement au Conseil de l'évolution de celui-ci.

Référence : Mémoire du 13 juin 2003
Responsable : Direction générale

Adoptée

Modification au plan d'effectif

Résolution n° C-2003-54

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De modifier la résolution C-2002-39 relativement au plan d'effectif de la CMQ pour créer un nouveau poste de coordonnateur aux communications et aux consultations (échelle de traitement de 52 000 \$ à 72 000 \$) rattaché à la Direction générale.

D'adopter l'organigramme modifié de la CMQ joint en annexe au mémoire.

Référence : Mémoire du 10 juin 2003
Responsable : Direction générale

Adoptée

Conférence annuelle en 2005 des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Le préfet de la MRC de la Jacques-Cartier et maire de la municipalité de Lac-Beauport annonce que la Communauté métropolitaine de Québec accueillera les maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent au printemps 2005 dans le cadre XIX^e conférence annuelle de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Le président de la CMQ, monsieur Jean-Paul L'Allier, accède, par la même occasion, au poste de vice-président de cette association.

Cette décision a été prise lors de la XVII^e assemblée annuelle de l'association tenue à Sainte-Catherine en Ontario. La XVIII^e assemblée annuelle se tiendra à Chicago en 2004. La CMQ a déposé sa candidature pour la tenue de cette conférence à Québec en collaboration avec les villes de Québec et de Lévis et en conformité du mandat donné par le Comité exécutif le 5 juin 2003 (résolution E-2003-52).

L'Association des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent permet aux maires des communautés riveraines de cette vaste région regroupant 40 millions d'habitants de découvrir, soutenir et promouvoir leurs intérêts communs dans des domaines aussi importants que l'aménagement des berges, l'environnement aquatique, le transport maritime et le tourisme.

Période d'intervention des membres du Conseil

Période d'intervention des membres du Conseil

Période de questions du public

Période de questions du public

Levée de la séance

Résolution n° C-2003-55

Sur proposition de M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE